



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Nombre de conseillers :

En exercice: ..... 14

Présents : ..... 10

Votants : ..... 10+4

Absents : -excusés : 4

Procurations : ..... 4

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023\_05\_05-020

**Objet : Approbation du compte de gestion 2022 dressé par le trésorier de Coutras**

L'an deux mille VINGT TROIS, le 5 mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 27 avril 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame BRETON Dorothée, Maire.

**Présents :** Mme BRETON Dorothée, Maire, Mme BITARD Céline, Mme MATHIEU Julie, Adjoints, M MAMERT Jean-Michel, M BOUDOT Vincent, M. VILAIN Paul, M. PIARDET René, Mme PIARDET Corinne, M. LAGARDE Dominique, M. DELAIRE Claude, Conseillers Municipaux.

**Absent :**

**Absents excusés :** M. BRINGART Christophe, Mme FORESTIER Nathalie, M. GATINEL Didier, Mme BOUCHE Coralie

**Exclus :**

**Procurations :** M. BRIGART Christophe à Mme MATHIEU Julie, Mme FORESTIER Nathalie à M. MAMERT Jean-Michel, Mme BOUCHE Coralie à Mme BITARD Céline, M. GATINEL Didier à M. LAGARDE Dominique

**Secrétaire de séance :** Mme MATHIEU Julie

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuver le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare à la majorité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Nombre de conseillers :

En exercice: ..... 14

Présents :..... 10

Votants :.....10+4

Absents : -excusés : 4

Procurations :.....4

Pour : 9

Contre : 4

Abstention : 1

Le conseil municipal, hors la présence de Madame le Maire, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** le compte administratif 2022

Transmise à la Préfecture le :  
Délibération rendue exécutoire :

Publiée ou notifiée le :

Fait à LUSSAC,

Le 05/05/2023

Le maire

Dorothee BRETON